## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### Nombre de conseillers :

En exercice: 11
Présents: 9
Votants: 10
Pour: 10
Contre:
Abstention:

Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire,

Présents M. Matthieu CADOT, Mme Charlène GRIFFON, M. André
MARCHAIS M. Freddy VINET M. Denis GORRON M. Luc DUCLOS

Le quatorze mars deux mil vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M.

<u>Présents</u> M. Matthieu CADOT, Mme Charlène GRIFFON, M. André MARCHAIS, M. Freddy VINET, M. Denis GORRON, M. Luc DUCLOS, Mme Fabienne ASSIMEAU, Mme Céline ROUIL, M. Ronald VERNOUX

<u>Absents</u>: Mme Cécile MAIRAND (donne pouvoir à M. Matthieu CADOT), M. Éric BOUCLY

Secrétaire: M. Ronald VERNOUX

Convocation du 07/03/2022

Séance ouverte à 18H30

N° d'ordre : 2022 - 13

### Objet: Affectation du résultat 2021

Vu le Code Général des collectivités Territoriales notamment les articles L2311-5 et R 2311-13, Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le compte administratif 2021 approuvé le 14 Mars 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement 2021 de

 Un excédent reporté de Soit un excédent cumulé de
 Un déficit d'investissement 2021 de Un déficit reporté de Soit un déficit cumulé de
 Un déficit d'investissement 2021 de 42 489.18 € - 81 377.14 €

Un déficit des restes à réalisés de - 11 572.32 €

Soit un besoin en financement de 92 949.46 €

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- > APPROUVE la reprise des résultats de l'exercice 2021,
- ➤ DECIDE les résultats 2021 au budget primitif 2022 comme précisé ci-dessous :

Affectation à l'investissement (rubrique 1068) : 92 949.46 €.

Report en investissement (rubrique 001) : - 81 377,14 €

Report en fonctionnement (rubrique 002): 107 602,48 €.

Fait et délibéré le 14/03/2022, Le Maire, Matthieu CADOT

Transmis en préfecture le Affichage le

### AR Prefecture

017-211703210-20220314-D2022\_13-DE Reçu le 18/03/2022 Publié le 18/03/2022

